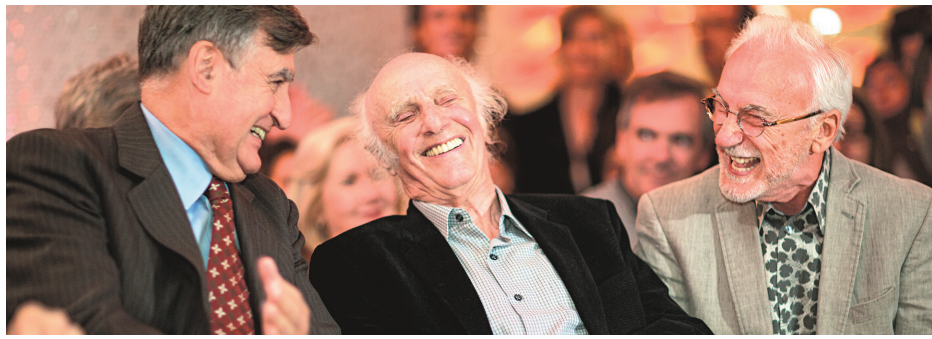


L'imbroglie persiste autour de la réévaluation des tâches et du salaire des profs de cégep Page A 2



Lever de rideau sur le cinquantenaire de la Place des Arts Page B 8



Train: la pression s'accroît sur Ottawa Page A 3

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CIV N° 204

LE DEVOIR, LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

LA CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES ENFIN DÉVOILÉE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Selon de nombreuses sources, la Charte des valeurs québécoises interdira aux employés de l'État le port de signes religieux ostentatoires dans le cadre de leurs fonctions. Les enseignantes, les fonctionnaires, les employées de CPE, d'universités ou de municipalités n'auraient donc plus le droit de porter le voile, comme le fait Chaimaa Slaoui, étudiante en biochimie à l'UQAM.

## À peine connue, déjà contestée

MÉLANIE LOISEL

La mobilisation est en branle en vue de contester la Charte des valeurs québécoises qui sera finalement dévoilée, ce mardi matin, dans le hall de l'Assemblée nationale à Québec. À 10h45, le ministre Bernard Drainville expliquera les propositions du Parti québécois concernant les accommodements religieux et l'affirmation des valeurs québécoises, dont l'égalité homme-femme et la laïcité de l'État.

Même si le véritable contenu de la Charte

n'est pas encore connu, des politiciens, des défenseurs des droits des immigrants, des représentants des enseignants et une panoplie d'intellectuels sont déjà prêts à s'y opposer. Depuis quelques semaines, de nombreuses informations ont été ébruitées dans les médias au point de soulever un débat houleux, tant au Québec que dans le reste du Canada.

Des sources du gouvernement ont révélé que le Parti québécois envisage notamment d'inter-

VOIR PAGE A 8 : CHARTE

**Lire aussi** · Le mieux et le bien. La chronique de Michel David. Page A 3

**Séparation oui, neutralité, non.** Le regard de l'historienne Lucia Ferretti sur la Charte des valeurs québécoises. Page A 7

**La charte de la laïcité française plutôt bien reçue.** « C'est ce qui nous permet de coexister librement, ensemble », affirme le ministre français de l'Éducation nationale. Page A 2

## Vers une percée positive en Syrie ?

La proposition russe de détruire les armes chimiques d'al-Assad sous l'égide de l'ONU est bien accueillie

CLAUDE LÉVESQUE

Barack Obama et Bachar al-Assad se sont livrés à un duel d'interviews, lundi, pendant que Moscou proposait la séquestration et la destruction des armes chimiques syriennes sous la supervision de l'ONU.

Tout en multipliant les nuances, le président américain n'a pas écarté cette proposition, allant jusqu'à proclamer, sur les ondes de PBS, sa « préférence très nette [overwhelming] » pour une « solution diplomatique » à la crise syrienne.

Ce même réseau PBS a diffusé lundi soir une interview que son présentateur Charlie Rose avait obtenue quelques heures plus tôt avec Bachar al-Assad; Barack Obama, de son côté, a rencontré devant la caméra des représentants des six principales chaînes de télévision de son pays, réagissant aux propos de l'homme fort de Damas, dont des extraits avaient été diffusés plus tôt dans la journée.

Le président syrien a répondu parfois directe-

VOIR PAGE A 8 : SYRIE

**Lire aussi** · Le retour des isolationnistes américains. Le débat sur la Syrie ravive le courant non interventionniste qui avait cours il y a 70 ans. Page B 5



Barack Obama



Bachar al-Assad

### AUJOURD'HUI



**Cinéma** · La dictature du plateau. Dénoncé par ses actrices pour ses méthodes despotiques, le cinéaste Abdellatif Kechiche, dont *La vie d'Adèle* prend l'affiche au Québec, n'est pas le premier tyran du 7<sup>e</sup> art. Page B 8



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 3  
Mots croisés..... B 2  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 5

### PIERRE CLAUDE NOLIN AU DEVOIR

## Le Canada est mûr pour la légalisation du cannabis

MARCO FORTIER

Le Canada est « prêt pour la légalisation de la marijuana », affirme le sénateur conservateur Pierre Claude Nolin, une décennie après la publication de son important rapport sur l'échec de la guerre contre les drogues.

Ce sénateur influent, qui a été conseiller du premier ministre Brian Mulroney, soutient que les conditions n'ont jamais été aussi favorables à la légalisation du cannabis. Deux États américains viennent de légaliser l'usage récréatif de la marijuana sans opposition de la part de Washington; plusieurs pays sud-américains s'interrogent sur la violence associée à la prohibition; et le débat sur la légalisation a fait des pas de géant au Canada avec l'appui du chef libéral Justin Trudeau, note le sénateur Nolin.

VOIR PAGE A 8 : NOLIN



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le sénateur Pierre Claude Nolin a publié en 2002 un rapport marquant qui constatait l'échec de la guerre contre les drogues et recommandait la légalisation du cannabis. Il s'agit de l'étude du Sénat la plus lue à ce jour, avec plus de 50 000 téléchargements.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Robert Fowler a passé 130 jours en captivité. Il en a tiré un livre.

## « Si al-Qaïda nous ferme une grande partie du monde, il aura gagné »

Robert Fowler raconte la « saison en enfer » qu'il a passée aux mains des terroristes dans le Sahara

CLAUDE LÉVESQUE

Robert Fowler connaissait déjà bien l'Afrique, pour y avoir passé une bonne partie de sa carrière de diplomate, quand le destin a frappé, le 14 décembre 2008. Ce jour-là, il a fait connaissance très personnellement avec al-Qaïda, devenant bien malgré lui, pendant 130 jours, l'hôte de ce réseau terroriste dans les sables du Niger et du Mali.

VOIR PAGE A 8 : FOWLER

## ACTUALITÉS

## Imbroglia autour de la réévaluation des tâches au cégep

Le gouvernement affirme que les enseignants ne subiront pas de baisse salariale, ce que met en doute le syndicat

LISA-MARIE GERVAIS

Le gouvernement et les enseignants de cégep n'ont pas la même compréhension de la réévaluation du classement de cette profession: d'un côté, le président du Conseil du trésor qualifie le processus actuel de révision de tâches de «purement administratif» et nie catégoriquement que des baisses salariales pourraient en résulter. De l'autre, le principal syndicat d'enseignants des collèges continue d'affirmer que le ministre fait fausse route et que, contrairement à ce qu'il dit, les travaux actuels auront «inévitablement» un impact sur les conditions sa-

lariales de ses membres, d'où le vent de panique qui s'est levé en fin de semaine.

«Pour nous, c'est clair que ça se traduira par une baisse de salaire ou un gel. Ça ne peut pas être autre chose», a réaffirmé au Devoir Micheline Thibodeau, vice-présidente regroupement cégep de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Les travaux sur la relativité salariale découlent d'une entente conclue entre le gouvernement et les grandes organisations syndicales et visent à évaluer des emplois, les emplois mixtes, qui n'ont pas fait l'objet d'une révision en vertu de la Loi sur

l'équité salariale. «[...] L'évaluation produite par les représentants du Conseil du trésor est profondément insultante. Ceux-ci refusent de reconnaître les diplômes de maîtrise et de doctorat, tout comme le travail qui se déroule à l'extérieur des salles de classe, qui est pourtant indispensable pour donner nos cours», a fait savoir M<sup>me</sup> Thibodeau.

Le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, rejette en bloc les craintes et les informations du syndicat. «Il n'a pas été question et n'a jamais été question et ne sera jamais question d'une baisse salariale», a-t-il déclaré au Devoir, rappelant que les enseignants des cégeps ont

en poche une convention collective valide jusqu'en mars 2015. «Il n'y a jamais eu une baisse de salaire dans l'histoire moderne».

## Pas de déclassement

M. Bédard va jusqu'à contredire la FNEEQ en affirmant qu'il n'y a pas eu de changement de rangement, qui baisse d'un rang les professeurs de cégep, tout juste en dessous des enseignants de primaire et secondaire. «Il n'y a pas de changement de rangement. Il y a des discussions sur le changement de rangement», a-t-il martelé.

La FNEEQ affirme que le Conseil du trésor lui a proposé un déclassement d'un rang (de

22<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> rang) et admet avoir, de son côté, proposé une élévation de son rang (jusqu'au 24<sup>e</sup>) pour se placer au-dessus des enseignants du primaire et du secondaire dans l'échelle. «C'est important d'avoir un rangement différent des enseignants au primaire et secondaire, sinon, ça crée de graves problèmes», a souligné M<sup>me</sup> Thibodeau. Elle laisse entendre que demeurer sur un pied d'égalité avec leurs homologues ferait en sorte que les maîtrises et doctorats ne seraient pas reconnus sur le plan salarial.

Stéphane Bédard déplore que le syndicat des professeurs de cégep se compare aux en-

seignants du primaire et du secondaire et invite à «garder un bon ton».

En outre, le président-directeur général de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne, se dit surpris de constater qu'il y aurait des intentions de diminuer les conditions des professeurs de cégep. «Ce n'est pas dans ce sens-là que la charge des enseignants évolue», a-t-il dit, faisant référence à un document Enseignement au collégial, portrait de la profession qui reconnaît que les tâches des professeurs de cégep ont pris de l'ampleur.

Le Devoir

## JOURNÉE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

## Une stratégie efficace pour les policiers à risque

Le nombre de suicides a diminué grandement chez les agents de Montréal

CAROLINE MONTPETIT

Milieu où les armes sont disponibles en permanence, milieu largement masculin où l'intervention psychologique inspire peut-être la méfiance, le monde policier est fréquemment aux prises avec des cas de suicides. En fait, on observe de façon constante dans les corps policiers plus de décès par suicide que de morts en service.

«Le danger semble donc plus grand à l'intérieur de la veste pare-balles qu'à l'extérieur», disait au sujet de ce problème le D<sup>r</sup> Normand Martin, psychologue et chef de section au programme d'aide du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), au cours d'un colloque qui s'est tenu en 2011 sur l'intervention et la prévention en dépendance et en santé mentale.

Pour Yves Francœur, président de la Fraternité des policiers de la ville de Montréal, c'est la proximité des armes qui rend, par-dessus tout, la population policière plus vulnérable au suicide. «Quand un suicide survient chez un policier, c'est presque toujours par arme à feu», dit-il, alors que se tient, ce mardi, la Journée de prévention du suicide partout au Québec.

C'est dans ce contexte que le SPVM a mis sur pied il y a quinze ans un programme de prévention. Et alors que le taux de suicide parmi ses policiers était autrefois légèrement plus élevé que celui de la moyenne des policiers québécois, il avait chuté de 79% 12 ans après l'implantation du programme.

Depuis 1997, donc, tant les cadres que les syndiqués du

SPVM sont entraînés à dépister les policiers considérés comme étant à risque de suicide, à les diriger vers l'aide adéquate et à les soutenir au cours de leur démarche.

«L'avantage du milieu policier dans ce domaine, c'est la cohésion et l'esprit d'équipe, poursuit Yves Francœur. Selon les postes de quartier, les équipes de travail peuvent compter de 8 à 20 membres. Ils se côtoient jour, soir et nuit. Quand ton confrère ou ta consœur ne se sent pas bien, tu l'en aperçois rapidement. C'est plus facile à dépister que dans d'autres domaines.»

## Première ligne

Parmi les différents volets du programme d'aide, on trouve une équipe bénévole de policiers ayant déjà connu différents problèmes (familiaux, toxicomanie ou autres dépendances, ou encore des problèmes d'orientation sexuelle). Agissant en première ligne, ceux-ci peuvent ensuite renvoyer leurs confrères vers des ressources plus spécialisées.

Le programme suit également les équipes de policiers plus susceptibles de faire face à des expériences troublantes en cours d'exercices, les policiers affectés aux collisions automobiles avec blessures et décès, ceux affectés aux agressions sexuelles et ceux affectés à la lutte contre l'exploitation d'enfants à des fins commerciales.

Alors qu'il y avait eu 18 suicides au SPVM entre 1980 et 1989, il n'y en a plus eu que 4 entre 2000 et 2009.

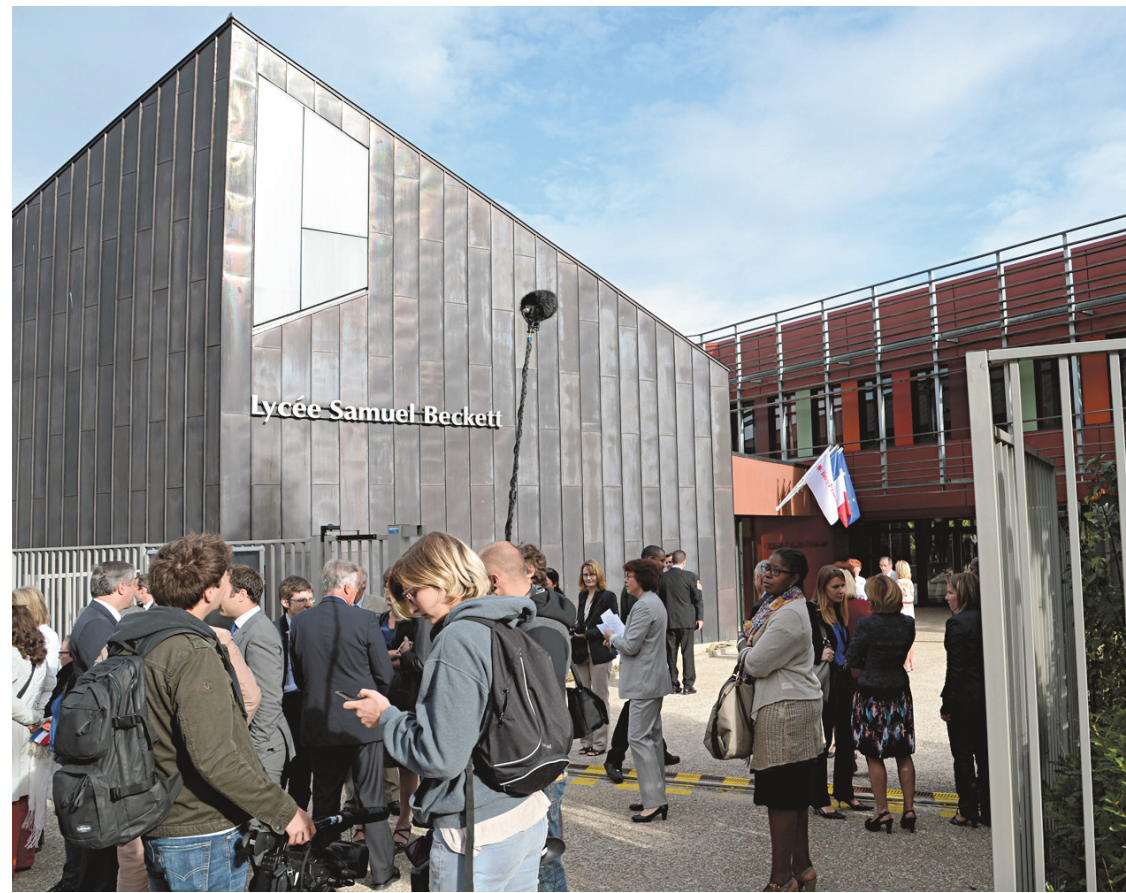
Le Devoir

## Affaire Ford: le Conseil de presse ontarien interpellé

Deux articles de journaux décrivant des affaires de drogue impliquant le maire de Toronto, Rob Ford, et son frère, qui est conseiller municipal, seront examinés lundi lors d'audiences publiques. Le Conseil de presse de l'Ontario se penchera sur des plaintes formulées par des lecteurs à la suite de la publication

de ces articles en mai dernier. L'une des plaintes implique une nouvelle du Toronto Star qui a allégué que le maire avait été filmé en train de fumer ce qui semblait être du crack. L'autre plainte a été déposée après la parution d'un article du Globe and Mail au sujet de transactions de drogue présumées de son frère, Doug Ford. Le Conseil de presse doit déterminer si les journaux ont pratiqué du journalisme d'enquête irresponsable et de façon contraire à l'éthique

La Presse canadienne



La charte a été dévoilée lundi dans une école de La Ferté-sous-Jouarre, en Seine-et-Marne.

## FRANCE

## Une charte de la laïcité plutôt bien reçue

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Au-delà des critiques de l'extrême gauche et de l'extrême droite, qui accusent le ministre de se payer de mots, la charte de la laïcité dévoilée lundi par le ministre français de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a été accueillie plutôt favorablement par les partis politiques, les syndicats, les associations de parents et même certaines organisations religieuses.

Dévoilés dans une école de La Ferté-sous-Jouarre, en Seine-et-Marne, les 15 points de cette charte, qui sera dorénavant affichée dans toutes les écoles publiques, ne constituent pas un nouveau texte législatif, mais un résumé destiné à vulgariser les règles de la laïcité en vigueur dans le monde scolaire.

## Conception «inclusive»

Le ministre a profité de ce dévoilement pour véhiculer une conception qu'il veut «inclusive» de la laïcité qui est, dit-il, «un combat, non pas pour opposer les uns et les autres», mais «contre ceux qui veulent opposer les uns et les autres». Cette «sagesse de la République» n'est pas «d'abord de l'interdit [...], c'est ce qui nous permet de coexister librement, ensemble», dit-il.

Le ministre avait en ligne de mire le Front national de Marine Le Pen, qui s'est fait depuis quelques années le défenseur d'une laïcité le plus souvent brandie contre les populations musulmanes.

Selon le président de l'Observatoire de la laïcité, Jean-Louis Bianco, même si la laïcité a plus de cent ans en France, elle demeure «incroyablement moderne». Cette charte «ne résoudra pas tous les problèmes, dit-il, mais les gens ont besoin de repères [...] On a besoin de rechercher

des solutions qui vont dans le sens de l'apaisement, du vivre ensemble», a-t-il précisé.

En France, les règles qui interdisent le port de signes religieux aux fonctionnaires, aux enseignants, mais aussi, depuis 2004, aux élèves de l'école publique sont largement acceptées. Le député de l'opposition UMP Jacques Myard a apporté son soutien à l'initiative de Vincent Peillon. Le centriste Jean-Louis Borloo a qualifié la charte de «bon texte» qui «évite les pièges principaux». Seul le Parti de gauche de Jean-Luc Mélenchon n'y a vu qu'un «gadget» alors que Marine Le Pen évoquait pour sa part une «gesticulation médiatique».

## Des bémols

Les principaux bémols sont venus de certaines organisations religieuses. Le président du Conseil français du culte musulman a déploré «un regard oblique sur l'islam» dont il craint la stigmatisation. «Grand partisan de la laïcité», il salue cependant l'affichage de cette charte et incite ses coreligionnaires à la respecter.

«Assimiler ce texte à une stigmatisation dissimulée est invraisemblable; au contraire, il est rassembleur», a estimé le philosophe Abdenour Bidar dans Le Journal du dimanche. «C'est un texte ouvert, ni offensif ni offensé», dit-il.

Quant à la possibilité soulevée récemment d'étendre l'application de la laïcité aux garderies subventionnées et à l'université, le Défenseur des droits Dominique Baudis a annoncé qu'il demanderait d'abord l'avis du Conseil d'État.

Le Devoir

**D** Lire aussi : Une version longue de cet article, de même que le texte de la charte française de la laïcité, est disponible à [Ledevoir.com](http://Ledevoir.com)

## LAÏCITÉ

## La position de la FAE décriée

LISA-MARIE GERVAIS

La position de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) consistant à tolérer le port de vêtements ou d'accessoires à connotation religieuse, ne reflète pas «la base». C'est ce qu'ont déploré des enseignants en profond désaccord avec leur syndicat, mettant même en doute le processus démocratique qui a permis d'adopter cette position en congrès.

«Il y a eu un manque dans le processus démocratique. On n'a jamais été consultés avant l'adoption de la position au congrès», a dit Lorraine Camiré, enseignante à l'école Joseph-François-Perrault, qui signe une lettre ouverte, avec une collègue.

Les enseignantes disent ne pas comprendre ce qui s'est passé entre une première consultation électronique en 2012, qui a conclu que 78% s'opposent au port de signes religieux, et le vote du congrès en juin dernier, qui s'est soldé par le contraire, dans un vote serré de 113 voix en faveur, 108 contre. Devant ce résultat, «a-t-on le droit de conclure que la FAE a le devoir de s'opposer farouchement et vigoureusement à une interdiction du port de signes religieux par les employés de l'État? Non!» ont-elles écrit, exigeant un référendum.

Cette épineuse question a fait l'objet d'un vote secret légal, à la demande d'un des délégués présents, rappelle Sylvain Mallette, président de la FAE. «Ce n'est pas parce qu'on a un point de vue différent qu'on peut remettre en question le caractère démocratique du processus», a-t-il dit.

La déléguée syndicale Tania Longpré est persuadée que, sans vote secret, le vote sur la tolérance à l'endroit du port de signes religieux n'aurait «jamais passé». «On a l'impression que les membres n'ont pas été écoutés», a-t-elle dit.

M. Mallette reconnaît que le débat, très sensible, n'est pas fermé et la FAE se repositionnera devant la charte du gouvernement. «[Interdire] le port de signe religieux, pour nous, ça n'assure pas le caractère laïque des institutions. Au gouvernement de nous convaincre du contraire».

Le Devoir

## La Francophonie : une réponse originale aux nouveaux défis des relations internationales



19 septembre 2013 • de midi à 14 h

Hôtel Hyatt Regency, 1255, rue Jeanne-Mance, Montréal



LE CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

Avec l'appui de :



Abdou Diouf

Secrétaire général de la Francophonie

Inscrivez-vous : [www.corim.qc.ca](http://www.corim.qc.ca) • 514-340-9622

## ACTUALITÉS

## Le mieux et le bien



MICHEL DAVID

Le passage au *Devoir* la semaine dernière, la première ministre Marois a assuré que la « charte des valeurs québécoises » ne subirait pas le sort du projet de loi 14 sur la langue, qui est destiné à mourir au feuillet de l'Assemblée nationale, mais elle aura bien du mal à l'éviter.

Après des semaines de fuites soigneusement orchestrées, le document que le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville, dévoilera aujourd'hui ne devrait pas réserver de bien grandes surprises.

De la même façon que le gouvernement avait décidé d'exclure d'entrée de jeu du projet 14 les dispositions controversées concernant les cégeps, il a prévu un droit de retrait renouvelable tous les cinq ans qui permettra aux employés des municipalités, hôpitaux, cégeps et universités de se soustraire à l'interdiction d'arborer des signes religieux visibles.

Cette sage précaution réduira sans doute le risque de dérapages inutiles. Vouloir interdire à un médecin juif de porter la kippa à l'hôpital général juif aurait déclenché un débat sans fin. On aura déjà suffisamment de mal à expliquer en quoi une fonctionnaire qui porte un voile dans un obscur bureau du ministère du Revenu porte atteinte à la neutralité de l'État. À plus forte raison si les membres de l'Assemblée nationale sont exemptés de la même obligation vestimentaire, comme le rapportait *Le Journal de Montréal*.



Que ces échappatoires permettent ou non à une éventuelle loi de réussir le test des Chartes canadienne et québécoise des droits ne changera manifestement rien à la position du PLQ, qui demeurera aussi catégoriquement opposé à toute interdiction de signes religieux qu'il l'était à tout resserrement de la loi 101.

## Le PLQ

compte assez de députés pour faire en sorte que le débat s'éternise

Si Pierre Paradis avait laissé entrevoir une certaine ouverture, Philippe Couillard n'a pas tardé à fermer la porte à la moindre concession. Son parti ne se rendra « complice » d'aucune atteinte aux droits individuels, a-t-il déclaré avec toute l'assurance de celui dont les intérêts électoraux coïncident avec les principes qu'il prétend défendre.

Certes, le gouvernement n'a théoriquement pas besoin des voix libérales pour faire adopter un éventuel projet de loi, mais le PLQ compte assez de députés pour faire en sorte que le débat s'éternise jusqu'à la probable échéance électorale du printemps.

Encore une fois, François Legault doit composer avec l'ambiguïté congénitale de la CAQ. Même si les libéraux monopolisent le vote non francophone, le poids de son aile fédéraliste ne lui permet pas de rivaliser avec le PQ dans la défense de l'identité québécoise, tandis qu'une tiédeur excessive ne peut qu'accélérer l'érosion de ses appuis dans l'électorat francophone. En réalité, la CAQ a tout avantage à ce que le débat finisse en eau de boudin.



Il est certain que le PQ, vulnérable sur le plan économique, a tout intérêt à jouer la carte identitaire à fond. Si le cafouillage du *pastagate* lui a coupé les ailes dans le débat sur la langue, les récents sondages indiquent que le thème de laïcité le sert bien jusqu'à présent.

Il serait difficile de plaider la surprise. L'élaboration d'une Charte québécoise de la laïcité, y compris l'interdiction faite aux agents de la fonction publique et parapublique de porter « tout signe religieux ostensible », a été résolue en bonne et due forme lors du congrès péquiste d'avril 2011. Depuis un an, on accuse le PQ de renier ses promesses. Faut-il maintenant lui reprocher de vouloir les tenir?

En politique comme ailleurs, le mieux est cependant l'ennemi du bien. Déjà, le statut minoritaire du gouvernement rendra certains reculs inévitables. La question est plutôt de savoir si le gouvernement tient réellement à faire adopter quelque chose.

Dans le cas du projet de loi 14, il est clairement apparu que la CAQ ne serait satisfaite que s'il était presque complètement vidé de sa substance. On ne peut pas accuser le PQ d'avoir fait preuve d'intransigence. Les concessions faites par la ministre responsable, Diane De Courcy, étaient à la limite de la compromission.

Cette fois-ci, le débat sur le port de signes religieux risque de conduire tout droit à l'enlèvement parlementaire. Si tel est le cas, faudra-t-il bazarder l'ensemble du projet de loi? On peut discuter de la portée d'un symbole, mais il est difficile de soutenir que le port du voile dans un bureau du ministère du Revenu ou dans un CPE pose des problèmes de fonctionnement concrets. En revanche, la gestion des accommodements religieux cause bien des maux de tête.

Le gouvernement Charest a failli à établir des balises claires. Le PQ rendrait un grand service à tout le monde en fournissant cet encadrement. Sur cette question, une entente entre les partis serait peut-être possible. Encore faudrait-il savoir se contenter du bien.

mdavid@ledevoir.com



Pauline Marois, en compagnie du gouverneur du Vermont, Peter Shumlin. Ce dernier s'est personnellement engagé à porter la résolution au président américain, Barack Obama.

## SÉCURITÉ FERROVIAIRE

## La pression s'accroît sur le gouvernement Harper

JESSICA NADEAU

à La Malbaie

À la demande du Québec, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada ont voté à l'unanimité une résolution visant à améliorer la sécurité dans le transport ferroviaire. Pour Pauline Marois, cet appui de taille vient accentuer la pression que son gouvernement exerce sur Ottawa depuis la tragédie de Lac-Mégantic.

« Après une tragédie comme celle de Lac-Mégantic, nos concitoyens — qu'il s'agisse des Québécois ou des habitants des États voisins — s'attendent à ce que nous mettions tout en œuvre pour éviter la répétition d'une telle catastrophe, a soutenu Pauline Marois à l'issue de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, qui se tenait à Charlevoix lundi. Le fait que nous soyons six gouverneurs et quatre provinces à témoigner de l'importance de cet enjeu, je crois que ça élève le niveau de pression sur le premier ministre canadien, M. Harper. »

## Du Vermont à Washington

La résolution est assez vague: en plus de transmettre les condoléances de tous les signataires à la population de Lac-Mégantic et d'accroître le partage d'information, elle « exhorte les autorités fédérales canadiennes et américaines compétentes à prendre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer la sécurité du transport de matière dangereuse par voie ferrée ».

En conférence de presse, Pauline Marois a précisé ses demandes, qu'elle juge « très raisonnables ». Elle souhaite que les règles qui ont été aban-

« Nos concitoyens s'attendent à ce que nous mettions tout en œuvre pour éviter la répétition d'une telle catastrophe »

Pauline Marois

données ces dernières années puissent être remises en vigueur, que les entreprises déposent des garanties nécessaires pour couvrir les risques et que l'on assure un meilleur entretien des infrastructures. Elle espère une réponse positive d'Ottawa « le plus rapidement possible ».

Le gouverneur du Vermont, Peter Shumlin, s'est personnellement engagé à porter la résolution au président américain, Barack Obama. « Les gouverneurs et moi, nous avons une bonne relation avec le président, que nous rencontrerons à la Maison-Blanche au début janvier. Il est très sensible aux enjeux qui découlent de tragédies, c'est un président qui fait preuve de beaucoup de compassion, il a un cœur énorme et je suis convaincu qu'il sera très réceptif à notre demande. »

## Hydroélectricité

Une résolution a également été adoptée sur l'aide mutuelle que peuvent s'apporter les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'est du Canada. Car outre les accidents industriels, la région est sujette à de plus en plus de catastrophes naturelles en raison des changements clima-

## SEPT-ÎLES

## Inquiétudes autour de l'impact environnemental du déversement

Québec pourrait mettre à l'amende l'entreprise pour la fuite de 5000 litres de mazout

ALEXANDRE SHIELDS

Une semaine après le déversement à Sept-Îles de centaines de milliers de litres de mazout lourd d'un réservoir appartenant à la minière Cliffs Natural Resources, plusieurs questions demeurent concernant l'ampleur des impacts environnementaux de l'accident. Et Québec n'a pas encore décidé si l'entreprise sera mise à l'amende pour ce déversement d'au moins 5000 litres de mazout dans les eaux du golfe du Saint-Laurent.

Selon ce qu'a précisé un porte-parole du ministère du Développement, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), un survol aérien du secteur effectué lundi aurait permis de constater qu'il n'y avait pour ainsi dire pas de traces importantes de pollution au mazout lourd, hormis dans le secteur circonscrit par des estacades dans la baie de Sept-Îles.

Des propos qui ne rassurent pas Anik Boileau, chercheuse au Centre d'éducation et de recherche de Sept-Îles (CERSI). Elle a ainsi dit avoir constaté, au cours de la fin de semaine, la présence de mazout le long des berges de la vaste baie de Sept-Îles. « Ça sent le mazout le long des berges dans le secteur de la baie. » M<sup>me</sup> Boileau, qui connaît bien le secteur et aussi la faune qui y vit, a aussi vu plusieurs oiseaux portant des traces d'hydrocarbures.

Impossible, cependant, de savoir si du pétrole a atteint les îles situées en face de Sept-Îles. On y retrouve une aire protégée et un refuge d'oiseaux migrateurs. La chercheuse a souligné que la marina a été fermée durant la fin de semaine. Elle n'a donc pas pu aller voir sur place. Mais M<sup>me</sup> Boileau est formelle: le déversement de milliers de litres de ce liquide toxique aura des impacts sur la faune et la flore du secteur. « Il faudra probablement du temps avant de mesurer les impacts réels, a-t-elle précisé. Mais à long terme, c'est vraiment inquiétant. »

## Minière responsable?

Une autre personne présente à Sept-Îles a mis en cause l'organisation des travaux de nettoyage entamés la semaine dernière. Cette personne estime que les estacades installées ont été mal utilisées et que c'est la raison pour laquelle du mazout a été repéré bien à l'est de la baie. Pêches et Océans Canada a d'ailleurs fermé la pêche récréative et sportive de la rivière Sainte-Marguerite à la rivière Moisie. Cette dernière est située à une quarantaine de kilomètres de la baie.

Cliffs Natural Resources n'a pas rappelé *Le Devoir* lundi. L'entreprise n'a d'ailleurs pas encore déterminé ce qui a provoqué le déversement de 450 000 litres de mazout lourd y a plus d'une semaine. Il semble par ailleurs que le réservoir de rétention censé retenir le déversement aurait lui-même eu une fuite, dans la nuit du dimanche 1<sup>er</sup> septembre.

Au MDDEFP, on a indiqué lundi que la priorité était de superviser les travaux de nettoyage en milieu marin. On évaluera par la suite l'ampleur de la contamination des sols du terrain appartenant à Cliffs Natural Resources.

Impossible de savoir, pour le moment, si la minière sera mise à l'amende pour ce cas de pollution. Selon ce qu'a dit un porte-parole du MDDEFP, une « enquête » est en cours afin de déterminer s'il y a eu « négligence » de la part de l'entreprise. Dans un communiqué diffusé dimanche, le ministre Yves-François Blanchet s'est dit « satisfait » des opérations de nettoyage.

Le Devoir

Le Devoir

## INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

## La commission s'intéresse au crime organisé en Estrie

BRIAN MYLES

La commission Charbonneau a marché dans les pas de la police lundi en s'intéressant à l'infiltration du crime organisé dans la construction en Estrie.

Un enquêteur de la Sûreté du Québec (SQ), Stéphane Viens, a exposé les grandes lignes du projet « Hégémonie », qui s'est soldé en juin 2011 par l'arrestation de 31 personnes pour trafic de drogue, complot, recel et gangstérisme.

Une ordonnance de non-publication empêche les médias de révéler la teneur du témoignage du sergent Viens. Les accusés du projet Honorer subissent présentement leur procès à Sherbrooke. La sélection du jury a commencé lundi matin.

L'enquête de la SQ a débuté au printemps 2010 à la suite d'une vague d'incendies criminels frappant des détaillants de ponceaux, dans la région de l'Estrie. En cours de route, les poli-

ciers ont découvert l'existence d'un réseau structuré, spécialisé dans le trafic de drogue et le recel.

Raymond Coulombe, la présumée tête dirigeante du réseau, est mort en janvier dernier avant de subir son procès. Cette figure bien connue du crime organisé était le propriétaire des Ponceaux de l'Estrie. Cette entreprise de fourniture de matériaux de construction aurait été au cœur du trafic de drogue et d'une opération de recyclage des produits de la criminalité.

Raymond Coulombe aurait commandité la vague d'incendies criminels pour assoier son monopole sur la vente de ponceaux en Estrie. Des accusations de gangstérisme, complot, trafic de drogue, recel et tentative de meurtre avaient été portées contre lui.

La commission Charbonneau enquête présentement sur l'infiltration du crime organisé dans l'industrie de la construction. Outre le po-

licier Viens, elle a entendu un deuxième témoin dont on ne peut même pas publier le nom pour sa propre sécurité.

## Un essai convoité

Les six autres témoignages à venir seront aussi frappés d'une ordonnance de non-publication.

Enfin, les procureurs de la commission ont mis la main sur un exemplaire à paraître d'un essai cosigné par Jocelyn Dupuis et Richard Goyette, deux ex-directeurs généraux de la FTQ-Construction. L'ouvrage est intitulé *Syndicalistes ou voyous? Nos années à la FTQ-Construction*. Il n'a pas encore été publié, et son contenu restera inconnu du public pour le moment. Les procureurs pourront en prendre connaissance dès le 27 septembre.

MM. Dupuis et Goyette sont dans la mire des enquêteurs de la commission.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

VILLE DE QUÉBEC

## Tramway: Labeaume prend ses distances

ISABELLE PORTER  
à Québec

Le maire de Québec, Régis Labeaume, n'est plus convaincu à 100% que le tramway est la solution aux problèmes de mobilité à Québec. Selon lui, c'est un « moyen parmi d'autres ».

C'est ce qu'il a expliqué lors d'une allocution lundi midi devant l'Association québécoise des transports (AQTR). Son titre « Le tramway, oui mais... » laissait présager un changement de ton.

Trois ans plus tôt, devant la même association, il avait défendu avec passion un plan de mobilité durable qui plaçait le tramway au centre d'une véritable révolution des transports visant à freiner le développement urbain.

Or lundi, il a expliqué que le tramway devait répondre à certaines conditions pour se réaliser. « Nous voulons des garanties sur le fait que le gouvernement du Québec [...] assumera à 100% le coût du tramway, comme il l'a fait dans le passé pour le métro de Montréal et de Laval, et pour les trains de banlieue. »

Contrairement aux élus montréalais, M. Labeaume s'est toujours farouchement opposé à ce qu'on finance le transport en commun avec une taxe supplémentaire sur l'essence. Dans son discours, il a répété que l'essence n'était « pas un produit de luxe ». Et d'ajouter ceci: « La finalité du Plan de mobilité durable, c'est la mobilité. Le tramway n'est qu'un moyen parmi d'autres pour y arriver. »

## Étonnement

Au cabinet du ministre Sylvain Gaudreault, on s'étonnait de ce changement de ton. « Ça nous surprend un peu. Je pense que la première fois que le maire Labeaume a rencontré le ministre au début de son mandat, il a

été question du tramway », a commenté son attaché de presse Yann Langlais-Plante.

Pour ce qui est du financement, il a soutenu que, « dans un contexte où les finances publiques sont extrêmement difficiles, c'est sûr que c'est un dossier qui est complexe ».

Or, ajoute-t-il, le gouvernement attend de toute façon les résultats de l'étude de faisabilité sur le projet de tramway attendus pour l'automne 2014. Dans son discours, le maire Labeaume avait d'ailleurs évoqué cette échéance en disant qu'on disposerait alors de l'information pour s'assurer que « le tramway est bel et bien LE moyen qui permettra de répondre » aux objectifs de la Ville.

## 1,5 milliard

Évalué à 1,5 milliard de dollars, ce projet est défendu par le maire depuis 2010. Il s'agissait alors d'un revirement puisqu'il y avait été farouchement opposé dans le passé.

Pour le président du Conseil régional de l'environnement Alexandre Turgeon, ses récents propos constituent un recul majeur. « C'est quoi, ce revirement-là? C'est le plus gros pas en arrière que j'ai entendu du maire depuis qu'il s'est "commis" en faveur du tramway », a-t-il déclaré, stupéfait.

Invité à expliquer les raisons de ce changement, M. Turgeon n'a pas mâché ses mots. « Parce qu'on est à deux mois des élections? Pour faire plaisir à deux radios poubelles? Je ne sais pas de quoi il a peur, il est à 80% d'appuis dans les sondages. »

Du côté du parti d'opposition, on imputait aussi ce revirement à la campagne. « Il redevient ce que j'ai appelé en 2009 le maire "caméléon". Il essaie de faire plaisir à tout le monde et personne », a fait valoir le candidat de Démocratie-Québec, Paul Shoiry.

Le Devoir

## Écoquartiers: du logement social et une construction en bois

L'écoquartier de Pointe-aux-Lièvres à Québec va démarrer par la construction d'un immeuble de 60 appartements voué uniquement au logement social. Lundi, le maire de Québec, Régis Labeaume, et la ministre Agnès Maltais ont annoncé de surcroît que le bâti-

ment serait construit en bois. La première phase de ce quartier vert doit inclure 250 résidences, ce qui porte à 25% la part du logement social. Les appartements seront surtout destinés aux familles et aux personnes seules.

Le Devoir



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Louise Harel estime qu'il est trop tôt pour conclure à la disparition de Vision Montréal.

## La fin pour Vision Montréal?

L'après-3 novembre est incertain pour le parti d'Harel

JEANNE CORRIVEAU

Éclipsé par la Coalition Montréal-Marcel Côté jusqu'au 3 novembre, Vision Montréal est-il voué à disparaître? Même si elle demeure vague au sujet de l'avenir de son parti après les élections de l'automne, la chef Louise Harel assure que Vision Montréal continuera d'assumer ses obligations relativement à ses dettes.

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ayant déterminé que la loi ne permettait pas l'existence d'une coalition de partis, Marcel Côté et Louise Harel ont annoncé dimanche que tous leurs candidats feraient campagne sous une même bannière, celle de Coalition Montréal.

En théorie, Vision Montréal pourrait même recueillir des dons, mais ces fonds ne pourraient être utilisés pour la campagne de la Coalition. « Nous avons convenu que [pendant la campagne électorale] tous les dons se feraient à la Coalition Montréal », a précisé Louise Harel.

La situation insituée dans laquelle se retrouve Vision Montréal ne compromet pas sa survie, soutient Louise Harel. « On va continuer à respecter nos obligations », a-t-elle dit au sujet de la dette de 1,6 million découlant des élections de 2009. Quatre ans plus tard, les deux tiers de cette somme ont été remboursés, a-t-elle indiqué: « Notre institution financière est tout à fait au courant de la suite à venir et, en fait, favorise cette coalition ».

La chef de Vision Montréal estime qu'il est trop tôt pour conclure à la disparition de Vision Montréal: « C'est une question tout à fait prématurée. Ce sera aux membres et au comité exécutif de faire le suivi après l'élection. »

## Les exigences de la loi

Le bureau du DGEQ confirme que la loi rendait impossible une coalition chapeautant plusieurs partis. « En période électorale, si on fait une campagne publicitaire conjointe, c'était pratiquement impossible de pouvoir fractionner les dépenses entre deux entités, a expliqué Carl Charest, porte-parole du DGEQ. De plus, les candidats de Vision Montréal membres de la Coalition n'auraient pas pu avoir la face de M. Côté sur leurs pancartes pour dire qu'ils font partie de ce groupe. »

Tant que Vision Montréal respecte les conditions de la loi, c'est-à-dire qu'il a un chef et des dirigeants désignés, qu'il proclame ses rapports financiers et qu'il détient une liste de 100 membres actifs, il peut continuer d'exister, et ce, même s'il ne présente pas de candidats lors d'un scrutin, a-t-il dit.

Quant aux allocations versées par la Ville de Montréal aux élus pour leur budget de recherche et de soutien (anciennement secrétariat), Vision Montréal devrait y avoir droit après les élections de novembre s'il demeure un parti reconnu par le DGEQ. Au ministère des Affaires municipales, on précise que ces sommes sont destinées aux élus et sont gérées par les partis auxquels ils appartiennent.

En revanche, Vision Montréal devra renoncer aux allocations versées aux partis, puisque, selon les informations recueillies par Le Devoir, ces montants sont distribués aux partis en fonction des résultats des élections. Comme Vision Montréal ne présentera pas de candidats au scrutin du 3 novembre, cet argent lui échappera.

Le Devoir

## Itinérance: Jason Kenney dénonce la désinformation

Le cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jason Kenney, qualifie de campagne de désinformation les propos tenus par le ministre québécois associé à la Santé, Véronique Hivon, et le Réseau Solidarité itinérance Québec. « Le gouvernement désapprouve cette désinformation. Les cou-

pures n'affecteront que des postes administratifs à Ottawa, et pas les services. Mais cela n'affecte en rien l'enveloppe dédiée aux services. On fournit le même argent, c'est l'approche qui change », a fait valoir Alexandra Fortier, attachée de presse du ministre Kenney. Selon cette dernière, l'approche Logement d'abord, soutenue par des pays comme la France et les États-Unis, a fait ses preuves, avec un taux de maintien en logement de 80% après deux ans.

Le Devoir

## Fin de régime tendue à Sainte-Brigitte-de-Laval

ISABELLE PORTER  
à Sainte-Brigitte-de-Laval

Le maire de Sainte-Brigitte-de-Laval, Gilbert Thomassin, a dû faire face à la colère de nombreux résidents lundi soir lors de la dernière séance du conseil municipal avant les élections.

« Monsieur, pourquoi vous ne respectez pas vos concitoyens? », a lancé Didier Bonaventure à l'endroit du maire. M. Bonaventure et sa conjointe sont en conflit ouvert avec la Ville depuis qu'ils ont appris qu'elle projetait de laisser construire une station d'essence à côté de leur maison ancestrale. Ils réclament en vain qu'elle révise ses plans.

Même si aucun permis de construire n'a été octroyé, le maire a expliqué hier qu'il ne pouvait rien faire. « Je ne peux pas enlever des droits à ce citoyen. Le monsieur a des droits sur son terrain, a rétorqué M. Thomassin. Il nous a contactés avant que nous commenciez à vous objecter. »

Dans la salle de l'église paroissiale, une quarantaine de personnes exaspérées poussaient des soupirs de découragement tout le long de la période de questions.

Plus tôt, un autre résident, Richard Emond, s'en est pris à l'indemnité de départ qui devait être approuvée pour le maire sortant. « Je trouve ça absolument aberrant, a-t-il dit. Je ne sais pas pourquoi vous adoptez ça juste avant les élections », a-t-il lancé sur un ton sarcastique.

Le maire, qui a fait trois mandats, ne se présentera pas aux prochaines élections. Or son départ annoncé ne semble pas calmer les ardeurs de ces citoyens, qui déplorent le manque de transparence de la Ville au complet. L'un d'eux est par ailleurs venu rappeler au micro que l'un des conseillers de l'équipe Thomassin, Francis Côté, devait se présenter aux élections du 3 novembre.

## Boom résidentiel

Sainte-Brigitte a eu droit à son lot de tensions depuis quelques mois. Située aux premières loges de l'étalement urbain, la petite ville de quelque 6000 habitants fait face à un boom résidentiel sans précédent.

Alors que les travaux routiers se multiplient, le territoire est couvert de pancartes de promoteurs annonçant les nouveaux lotissements à venir.

Un parti politique a même été créé par des citoyens à la suite d'un problème de murs de soutien dans les nouveaux quartiers. Dirigé par Wanita Daniele, le parti se plaint en outre du manque de services municipaux donnés aux résidents.

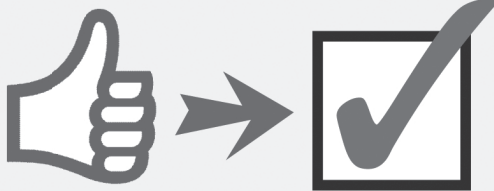
En plus de ces tensions, la ville a fait l'objet d'une visite de l'Unité permanente anticorruption et son ancien directeur des travaux publics, Guillaume Côté, a été accusé d'abus de confiance. En février, il avait été congédié après avoir demandé à des cols bleus de la municipalité de faire des travaux chez lui durant leurs heures de travail.

Le Devoir

Semaine canadienne de la DÉMOCRATIE



De J'aime à Je vote



COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE DES JEUNES

Lundi, 16 septembre 2013 de 19h à 21h  
À l'Auditorium de la Grande Bibliothèque, 475, boulevard De Maisonneuve Est, Entrée Berri, Métro Berri-UQAM  
Gratuit — Inscription obligatoire et webdiffusion à [inm.qc.ca/scd](http://inm.qc.ca/scd)

Marc Mayrand  
Directeur général des élections du CanadaCathy Wong  
Présidente du Conseil des MontréalaisAlec Castonguay  
Chef de bureau politique, L'actualitéLiza Frulla  
Ancienne députéeFrançois Gélinaud  
Professeur, Université Laval
[democracy-democrat.ca](http://democracy-democrat.ca)


 semainecanadienne  
democratie


 @democratieCA  
#demcda

Congédié?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

**CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent**

 Pour nous appuyer :  
[www.alternatives.ca](http://www.alternatives.ca) • 514.982.6606

# Joyeux automne en Fêtes !

De l'automne aux Fêtes et jusqu'à la nouvelle année, le solde de Porter vous fait profiter de super rabais emballants. Réservez d'ici le 13 septembre. Vous aurez jusqu'au 12 février pour voyager.

**SOLDE AUTOMNE EN FÊTES**



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 13 septembre 2013. Voyagez d'ici le 12 février 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.\* Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour <b>172 \$</b> Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour <b>132 \$</b> Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	ST. JOHN'S <b>247 \$</b> Taxes et frais compris	SUDBURY <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	THUNDER BAY <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	TIMMINS <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	WINDSOR <b>172 \$</b> Taxes et frais compris	BOSTON <b>227 \$</b> Taxes et frais compris
CHICAGO <b>242 \$</b> Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 3 octobre <b>265 \$</b> Taxes et frais compris	NEW YORK <b>221 \$</b> Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles <b>227 \$</b> Taxes et frais compris	<b>PRIX TOUT COMPRIS</b>				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

[flyporter.com](http://flyporter.com)

\*Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 13 septembre 2013. Voyagez d'ici le 12 février 2014. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles du 17 décembre 2013 au 25 décembre 2013 et 1 janvier 2014 au 6 janvier 2014. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur [flyporter.com](http://flyporter.com). Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à [flyporter.com](http://flyporter.com). En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaut.

# ÉDITORIAL

## ASSURANCE-EMPLOI

### Go west, young man!

L'annonce du gel des cotisations à l'assurance-emploi pour les employeurs et les employés a surpris tout le monde. Voilà une fort bonne nouvelle pour ceux qui se soucient de maintenir les impôts sur la masse salariale au plus bas niveau. Mais ce gel ne doit pas faire oublier que l'assurance-emploi prive des milliers de travailleurs d'une aide précieuse depuis la récente réforme.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Ceux qui doutaient de la capacité du gouvernement fédéral d'équilibrer ses finances avant la tenue des prochaines élections seront confondus. En annonçant le gel des cotisations à l'assurance-emploi à leur niveau actuel pour les trois prochaines années, Ottawa confirme de façon éloquent qu'il atteindra sa cible budgétaire du déficit zéro en temps voulu, voire qu'il pourra promettre de nouvelles baisses d'impôt aux électeurs.

Dans le budget 2012-2013, le ministre des Finances, Jim Flaherty, limitait d'autorité à 5 ¢ par année l'augmentation des cotisations qui aurait normalement dû être décrétée par l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (OFAEC). En théorie, cette augmentation annuelle doit servir à équilibrer le Compte des opérations de l'assurance-emploi, déficitaire depuis la crise de 2008. En théorie seulement puisque, dans les faits, le solde de ce compte a toujours fait partie intégrante du budget global du gouvernement fédéral...

On se rappellera qu'Ottawa a longtemps utilisé les excédents annuels de l'assurance-emploi pour équilibrer les autres dépenses de programmes, une pratique à laquelle les conservateurs disent avoir renoncé depuis. Néanmoins, malgré le gel des cotisations à 1,88 ¢ par tranche de 100 ¢ de salaire d'ici 2017, Ottawa encaissera près de 11 milliards d'excédents sur la période, ce qui contribuera encore une fois à l'atteinte du déficit zéro.

Personne ne se plaindra d'un tel gel des cotisations, à commencer par les entreprises qui assument 60% du fardeau. Les salariés non plus ne bouderont pas leur plaisir de savoir que leurs cotisations n'augmenteront pas en janvier, contrairement aux années passées. Il y a déjà assez du coût de la vie qui augmente alors que les salaires ne bougent à peu près pas, inutile d'en rajouter!

Cela dit, si ce gel des cotisations est d'abord dû à la bonne performance de l'économie et de l'emploi, il est aussi rendu possible par la réforme en cours, qui privera des milliers de travailleurs saisonniers des prestations auxquelles ils avaient droit jusqu'ici.

Au Québec, le gouvernement Marois a récemment créé la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi pour recevoir les commentaires des travailleurs et des entreprises affectés par cette réforme fédérale. Coprésidée par Gilles Duceppe et Rita Dionne-Marsolais, cette commission fait présentement le tour du Québec et remettra son rapport à la fin de novembre.

Inutile d'être devin pour prévoir que le rapport sera sévère à l'endroit d'Ottawa, dont les réformes du marché du travail visent un double objectif: réduire les coûts pour les entreprises tout en favorisant une plus grande mobilité de la main-d'œuvre d'un bout à l'autre du pays.

Reste à voir comment la Commission parviendra à concilier de façon crédible cet objectif auquel elle ne peut pas être opposée avec les revendications des chômeurs québécois et des employeurs qui espèrent avoir accès à des programmes de formation de qualité et à une aide financière adéquate pour poursuivre leur vie dans la région qui les héberge.

## SALAIRE DES PROFESSEURS AU COLLÉGIAL

### Diplômes dévalorisés

Valoriser l'éducation, les diplômes; encourager les étudiants universitaires à terminer leurs études, chose cruciale dans cette « économie du savoir »: tout le discours officiel des gouvernements, des hautes instances de l'enseignement, va dans le sens d'encourager la « persévérance ». Dans le jargon du monde de l'éducation, le phénomène même de décrochage tend à être « positif » en « persévérance scolaire ».

« Persévérez, insistent-ils, vous allez en retirer beaucoup... mais si vous avez une maîtrise ou un doctorat en poche et que vous enseignez au cégep, il n'est pas certain qu'on veuille tenir compte de ces diplômes dans le calcul de votre salaire »! Tel est le signal déconcertant que le Conseil du trésor a lancé aux professeurs du niveau collégial, récemment. Il s'agissait d'échanges avec la Fédération nationale des enseignants (FNEEQ-CSN) au sujet de la valeur des emplois (afin de fixer des salaires), comme nous l'a appris *Le Devoir* samedi.

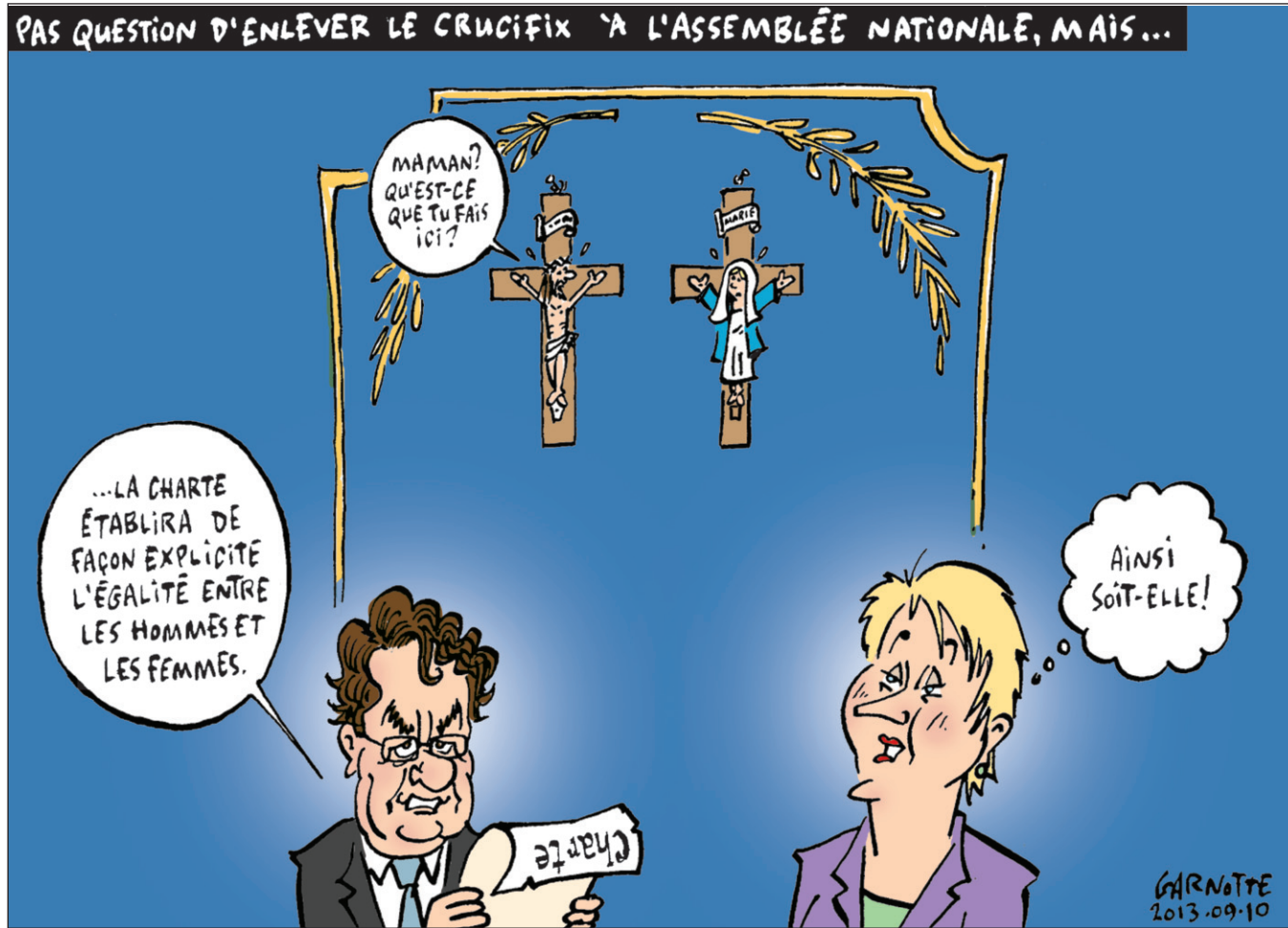
Le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, a eu beau se vouloir rassurant, lundi, par voie de communiqué, rappelant qu'une convention collective protège, jusqu'au 31 mars 2015, les profs maîtres et docteurs. En somme, aucune baisse de salaire soudaine n'est à envisager d'ici là. Il reste que, dans le cadre de l'application de la loi sur l'équité salariale, le scénario d'un reclassement des enseignants du collégial a bel et bien été évoqué. Or, s'ils passaient du rang 22 à 21, ils perdraient la possibilité de faire valoir une maîtrise ou un doctorat. Or, cette manière de reconnaître la valeur des diplômes a été enfin accordée en 2002.

Position de négociation de la part de l'État? Peut-être. Mais on ne peut s'empêcher d'y voir un réflexe déplorable de plusieurs au Québec; réflexe qui a conduit, dans les années 1990, dans la formation des enseignants au secondaire, à diminuer radicalement l'importance des connaissances disciplinaires. Vous avez une maîtrise en chimie ou un doctorat en histoire et vous voulez enseigner ces matières qui vous passionnent? Allez faire quatre ans de pédagogie et on vous reparlera après. « Au Québec, Einstein n'aurait pas le droit d'enseigner la physique dans nos écoles! », illustrait l'essayiste Jacques Dufresne, en 2005. Commentaire de Pauline Marois, à l'époque candidate à la direction du PQ? « Einstein peut être [...] un chercheur exceptionnel, mais peut très bien n'avoir aucune capacité de transmettre l'information et les connaissances. » Autrement dit, s'il enseignait au cégep, pourquoi le paierait-on davantage?

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Des questions!

Elle était très belle en ce matin sombre de janvier: ses beaux grands yeux foncés brillaient et ses hautes pommettes lui donnaient un air de jeunesse éternelle. Elle portait un magnifique ensemble en coton de différents tons de vert, de jaune et de bleu. Son chemisier montait jusqu'au menton et descendait jusqu'aux cuisses, ses manches cachaient même ses poignets, ses pantalons se rendaient aux souliers. Un voile cachait ses cheveux. Seuls son visage et ses mains étaient en contact avec l'air. Elle venait remplacer une enseignante partie en congé de maternité et, dans le salon du personnel de l'école, elle souriait à tous et toutes.

Voici les questions que je me suis posées et qui perdurent.

Comment cette enseignante pourra-t-elle aborder les questions de sexualité qui font partie du programme scolaire? Comment pourra-t-elle accueillir les parents athées lorsqu'elle affiche que sa croyance religieuse est au-dessus de tous les autres principes universels? Quel message enverra-t-elle à la petite écolière de 5 ans que le père oblige de porter elle aussi le voile et des vêtements qui cachent tout le corps sauf les mains et le visage? Comment pourra-t-elle exiger que tous les élèves revêtent leurs vêtements d'éducation physique pour aller à ce cours?

Comme enseignante durant 37 ans, je n'ai jamais pu entrer dans l'école avec une identification du parti politique que je soutenais durant les campagnes électorales. Et c'est très bien ainsi. Par respect

pour tous les enfants pour qui l'enseignante a un très grand pouvoir et aussi par respect pour tous les parents. Il en est de même des croyances religieuses.

C'est pourquoi je suis d'accord avec l'interdiction de porter des signes religieux dans toutes les institutions de l'État.

Danielle Jasmin  
 Montréal, le 8 septembre 2013

### Ce crucifix qui dérange

Je reconnais que la présence d'un crucifix dans l'enceinte de l'Assemblée nationale peut déranger ceux qui pratiquent le culte d'une laïcité intégrale et pure. Une logique rigoureuse semble exiger qu'on envoie aux oubliettes le symbole d'une époque qualifiée de grande noirceur, surtout que, paraît-il, nous baignons désormais dans une grande clarté que nous aurait apportée la mise au rancart du passé.

Mais il y a néanmoins beaucoup de gens qui associent cet objet religieux au message social que nous a transmis le crucifié originaire de Nazareth. On décèle dans ce message des éléments précieux, tels par exemple la culture de la vie, l'égalité de tous les êtres humains incluant l'égalité homme-femme, la liberté, la justice sociale, le devoir de partage, la défense des droits des plus démunis, la solidarité, la non-violence, la primauté de la personne face à la domination de l'argent. On se dit que ce serait bénéfique pour tous les citoyens si ceux et celles qui prennent les décisions politiques et adoptent des lois s'inspiraient de cet héritage véhiculé dans l'Évangile, transmis à

travers les siècles et symbolisé par un crucifix.

Certains préfèrent la pureté du vide. C'est un autre choix. Il n'est toutefois pas assuré que cette préférence garantisse mieux le progrès de la société québécoise.

Louis O'Neil  
 Le 6 septembre 2013

### Beaucoup d'encre a coulé

J'essaie de comprendre depuis le début l'affaire de la charte des valeurs. Je l'appelle l'affaire parce qu'elle prend des proportions énormes et remarquez qu'on n'a même pas vu le texte complet encore! Ce n'est plus un malaise, mais une bombe et qui n'éclate que dans un sens. C'est-à-dire contre la charte. On n'en veut pas. Point barre. OK, chacun a le droit à ses opinions. Je pense à la liberté d'opinion, justement. Ici, en tout cas, il semble y avoir unanimité. On parle de crucifix, de kippa, etc.

Moi, j'aimerais entendre parler de francisation, de modèles de réussites d'intégration, etc. Est-ce qu'il y a ça dans la charte?... Oups!

Est-ce que je peux évoquer ces questions? Est-ce qu'en discuter autrement est considéré comme un geste d'agression? Une chance, *Le Devoir* ose aborder « la charte » sans « colère » sous-jacente et c'est tant mieux parce que l'homogénéisation de la pensée est une forme d'intégrisme. Oups! Et on semble en souffrir au Québec à ce sujet.

Nathalie Alarie  
 Le 7 septembre 2013

## LIBRE OPINION

### La déplorable partialité du DGE et de l'INM

MICHEL BRÛLÉ  
 Éditeur

Le 16 août dernier, l'Institut du Nouveau Monde a organisé un débat entre quatre candidats à la mairie de Montréal, soit Richard Bergeron, Denis Coderre, Marcel Côté et Mélanie Joly.

Pendant dix jours, j'ai fait des pressions pour y participer en donnant des entrevues aux médias et par une mise en demeure envoyée à l'organisme la veille de l'événement. De son côté, Michel Venne, directeur de l'INM, n'est pas revenu sur sa décision de m'exclure du débat et, quand les journalistes lui ont demandé pourquoi il avait invité Mélanie Joly, qui est candidate indépendante comme moi, il a répondu que c'était à cause de son jeune âge (elle a 34 ans). En tant qu'éditeur, j'ai toujours dénoncé la discrimination faite sur la base de l'âge en publiant notamment un livre sur les clauses de disparité de traitement qui affectent les jeunes travailleurs. Toute ma vie, j'ai défendu la cause des jeunes, comme en témoignent les essais *Interdit aux autruches* et *Génération IDéaliste*, publiés respectivement en 1997 et en 2004. Aujourd'hui, à 49 ans, je crois toujours en notre jeunesse.

L'INM se définit comme « un organisme

non partisan dont la mission est de favoriser la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec ». Il est paradoxal d'avoir ces prétentions et d'exclure du débat un éditeur, renommé pour ses livres polémiques. (Rappelons que j'ai publié Normand Lester, Jacques Parizeau, Richard Le Hir et beaucoup d'autres.) Peu importe cette contradiction, peut-être que vous vous direz que l'INM avait le droit d'organiser un débat avec les candidats de son choix, et ce point de vue est défendable.

Le lendemain du débat, j'ai appris que le Directeur général des élections du Québec était l'un des partenaires officiels de l'INM! Le DGE, qui est censé être d'une neutralité absolue, s'associe à un organisme, qui approuve le favoritisme politique! Quatre jours durant, Michel Venne a défendu bec et ongles son choix de m'exclure du débat, et le DGE n'a pas réagi. Le DGE doit jouer le rôle de chien de garde de la démocratie et il a perdu toute sa crédibilité en n'intervenant pas dans ce dossier. Le DGE aurait dû sommer l'INM d'inviter tous les candidats autorisés sous peine de retirer son partenariat. En n'ayant pas pris position, le DGE s'est placé dans une situation inacceptable. Si le DGE encourage la partialité, quelle institution démocratique nous reste-t-il?

Après le débat auquel j'ai assisté en tant que spectateur, un journaliste de Radio-Canada m'a interviewé en me demandant ce que j'aurais dit si j'avais participé au débat. J'ai répondu que j'étais le seul à avoir une position claire face à la langue et qu'aucun des candidats ne faisait la différence entre le bilinguisme individuel et le bilinguisme collectif. Sur une base individuelle, ai-je expliqué, il est bien de parler l'anglais (je suis moi-même polyglotte), mais dans toutes les villes bilingues, il y a une langue qui empiète sur l'autre et, à Montréal, l'anglais gagne du terrain au détriment du français. Eh bien, cette entrevue n'a pas été présentée aux nouvelles de fin de soirée. Le dimanche 25 août, Isabelle Perras, vice-présidente et directrice générale, Citoyen Optimum, une firme de relations publiques, a commenté l'actualité municipale à RDI Matin et elle a affirmé que je ne serais invité dans aucun débat.

Il y a quelques mois, la Chambre de commerce de Montréal avait brossé le portrait du candidat idéal et je pense avoir le profil qu'il faut. Je suis un homme d'affaires prospère et j'ai des idées de gauche. Je suis dynamique, fonceur et innovateur. Enfin, je suis d'une intégrité exemplaire et comme je le dis souvent: « Je préfère mourir qu'être croche. »

## CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

## Séparation oui, neutralité, non

LUCIA FERRETTI

Historienne, Université du Québec à Trois-Rivières

**L**a Charte des valeurs québécoises manifeste la volonté émergente de l'État de repenser ses rapports avec les organisations religieuses. Car nous ne vivons pas en régime de séparation Églises-État, mais plutôt en régime d'association. Or, les modalités de celle-ci ont tellement changé depuis trente ans qu'une majorité de Québécois attend une intervention de l'État. Celle-ci doit cependant viser les bons objectifs et prendre les bons moyens de les atteindre.

**1. Un rapport de force favorable aux Églises.** Depuis trente ans, la capacité des organisations religieuses de pénétrer les États s'accroît partout. Même dans les très rares pays de séparation, celle-ci devient plus poreuse. La France finance désormais généreusement ses écoles privées confessionnelles, à condition toutefois qu'elles soient reconnues d'utilité publique; le gouvernement turc abaisse les barrières érigées par Atatürk entre l'État et l'islam; depuis que la Russie n'est plus communiste, l'Église orthodoxe y occupe une place toujours grandissante; et aux États-Unis, pays de séparation stricte en principe, l'État fédéral paie largement les organisations religieuses pour dispenser certains services sociaux publics.

Le Canada est particulièrement ouvert aux pressions des Églises. Les lobbies religieux, surtout ceux des confessions minoritaires, tournent constamment autour des États fédéral et provinciaux. On sait la proximité du gouvernement Harper avec des groupes évangélistes. Une partie du succès de ces lobbies doit à l'interprétation juridique très large donnée au principe de liberté de religion, qui est devenu un instrument aux mains de la Cour suprême pour façonner le Canada selon sa vision du multiculturalisme. Encouragés, des groupes tentent désormais de faire pénétrer dans l'État leurs propres normes religieuses: pensons aux pressions pour légitimer un éventuel «tribunal islamique» fondé sur la charia en Ontario en 2003; à l'aval donné au get [divorce religieux] juif par la Cour suprême en 2007; ou, jusqu'en 2011, à l'essai des mormons de Bountiful (C-B) de faire légaliser la polygamie.

L'évolution récente ne va pas du tout dans le sens du modèle libéral de laïcité, fait de séparation entre les Églises et l'État et d'une neutralité stricte de celui-ci. Tout simplement parce que ce modèle est une vue de l'esprit, qui ne tient absolument pas compte des rapports de force au sein des sociétés. Du reste, le modèle libéral n'est réalisé nulle part au monde.

**2. Séparer davantage les Églises et l'État.** Pour être indépendant des Églises et manifester sa laïcité, l'État doit donc avant tout trancher ses liens avec ce qui ne sert pas le bien commun.

Il pourrait commencer par couper tout financement aux nombreuses écoles privées religieuses, pas seulement hassidiques, qui ne respectent ni le programme ni les conditions d'apprentissage que la loi prescrit. Aucun motif ne justifie non plus que des dizaines d'autres écoles ethno-religieuses reçoivent du financement aux niveaux préscolaire et primaire pour garder les élèves dans leur culture d'origine: l'école payée par des fonds publics doit favoriser l'intégration à la culture commune.



Le ministre responsable du projet de charte des valeurs québécoises, Bernard Drainville

Un très grand nombre d'associations religieuses sont enregistrées comme organismes de charité. Seules celles qui rendent des services sans discrimination confessionnelle, même implicite, devraient bénéficier d'un traitement fiscal spécial. Séparer les Églises et l'État, c'est aussi que l'État veille jalousement sur le droit civil comme bien commun. Désireux de protéger les femmes contre la clandestinité de décisions prises selon des normes religieuses qui leur sont très défavorables, des juristes recommandent d'encadrer celles-ci en les incorporant dans le droit civil. Mais les conditions du divorce, la garde des enfants, le droit de se remarier, entre autres questions, ne devraient jamais être soustraits au droit applicable à tous. Il en va de la cohésion d'une structure sociale essentielle.

**3. Pour un État incarné dans la culture.** Si la séparation Églises-État doit être approfondie là où elle compte vraiment, c'est-à-dire dans les structures, n'adoptons pas pour autant la théorie libérale de la laïcité. Une complète neutralité de l'État, outre qu'elle soit impossible, ferait de celui-ci un être désincarné, sans lien avec la culture et l'histoire nationales.

On fait grand cas du crucifix à l'Assemblée nationale. Convenons qu'il pourrait être placé ailleurs, en toute logique de séparation. Cependant, on l'a vu, on n'en est pas à un illogisme

près en cette matière. Déplacer le crucifix satisfait les esprits cartésiens. Mais ce serait effacer un autre lien avec notre histoire. Car la signification de ce crucifix, quoi qu'on en dise, ne se réduit pas au duplessisme. Elle renvoie à notre culture pluriculturaliste.

L'idée d'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas née ailleurs que dans les pays de civilisation chrétienne. C'est notre culture catholique, qui autrefois nous faisait bien rire du puritanisme victorien et de la prohibition antialcoolique de nos voisins, qui, aujourd'hui, nous donne notre manière plus collective de comprendre la justice sociale, nous fait préférer la coopération au néolibéralisme, et la réhabilitation à la répression. Sur ces questions et d'autres, que l'État, sans aucun souci de neutralité, protège les institutions et les valeurs héritées de notre culture catholique sécularisée.

Les Québécois exigent que l'État traite les citoyens également, qu'ils appartiennent ou non à quelque religion que ce soit; mais ils s'attendent aussi à ce que l'État assume vigoureusement la culture du peuple dont il est l'expression et en fasse le fondement de la culture commune. Cela passe-t-il par l'éradication des signes religieux personnels et patrimoniaux «ostensibles»? Cela passe plutôt par plus de séparation dans les rapports Églises-État. Et, dans le cadre du Canada, par la clause «nonobstant».

**D** Lire aussi «Le texte d'un appel signé par 100 intellectuels québécois contre le projet de la charte des valeurs québécoises et intitulé «Nos valeurs excluent l'exclusion». Parmi les signataires: Martin Jalbert, professeur, cégep Marie-Victorin, Benoît Renaud, enseignant, Isabelle Baez, écrivaine et chargée de cours, Diane Lamoureux, professeure, Université Laval.

«Nous sommes contre tout projet de charte des valeurs québécoises. Nous avons en partage des valeurs comme l'égalité entre hommes et femmes et la laïcité de l'État et des institutions publiques. Nous ne pensons pas que ces valeurs appartiennent en propre ni au Québec ni à l'Occident.

Nous croyons que ces valeurs ne doivent pas être séparées de ces autres valeurs: le souci de justice, le désir d'émancipation, le refus du racisme, des stigmatisations et de toutes les formes de domination et d'inégalité quelles qu'elles soient.

La liberté «de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé», reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ne représente pas pour nous une source d'inconfort, mais un acquis qui doit rester associé au principe même de la laïcité, comprise comme une condition de l'égalité au sein d'une société pluri-religieuse.

Sur LeDevoir.com

## Parlez-vous la « sportlangue » ?

## Montréal carbure malheureusement au sabir bilingue entendu dans tous ses stades

HERVÉ ANCTIL

**P**remier service/first service. Quarante-quinze/forty-fifteen. La litanie emplissait le stade Uniprix à Montréal. C'était à l'occasion de la Coupe Rogers, en août dernier. Le tournoi de tennis attire chaque année les plus grands joueurs du monde, à Montréal et à Toronto, hommes et femmes, en alternance.

«Trente-zéro/thirty-love.» La rengaine s'éternisait quand, tout à coup, l'évidence m'a frappé. Pourquoi cette bête répétition français-anglais? L'annonce du score est faite pour le public — ici à très forte majorité francophone. Bien sûr, il y a aussi dans la foule des anglophones, des Italiens, des Serbes, mais tout le monde se familiarise vite avec un vocabulaire d'une dizaine de mots répétés cent fois par jour.

Pourquoi donc ce rabâchage absurde? La chose fait peut-être partie de la culture du ten-

nis, me suis-je dit. Mais non! Il y a quelques années, j'ai eu la chance d'avoir des billets pour le tournoi de Paris (Roland-Garros), l'un des quatre plus importants rendez-vous annuels de la planète tennistique. Là, tout se passe en français. À Rome, c'est en italien. À Madrid, en espagnol.

Pourquoi donc était-ce différent à Montréal? Notre «canadienneté», voilà! L'explication me semblait limpide. Si tel était le cas, Toronto (qui accueillait cette année les femmes) aurait adopté la même pratique. Nenni. Là-bas, tout se passe en anglais. Bien entendu! Montréal était donc l'exception. Ma métropole était bi (comme dans «bilingue»)/my city was bi.

J'ouvre ici une parenthèse: il faut dire où on loge quand on aborde la question linguistique au Québec. Alors voilà. Un, je suis un amant des langues, de toutes les langues. Deux, je crois que les Québécois devraient pouvoir s'exprimer en anglais et, pourquoi pas aussi,

## DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Cette semaine, un billet tiré de la dernière livraison, juin-juillet-août 2013, de la revue *Idées* (<http://revue-idees.org/>, anciennement RND), un «magazine d'information sociale bimestriel qui traite aussi de questions d'actualité». Hervé Anctil fait partie du comité d'administration de la revue.

en espagnol, l'idiome le plus répandu dans les Amériques. Trois, je suis pour l'ouverture, le métissage. Dont acte.

Pourquoi donc Montréal, deuxième ville francophone en importance au monde, a-t-elle



adopté un tel comportement? Je crois qu'une partie de la réponse se trouve dans la tradition sportive. Or, en matière de sport, c'est connu: Montréal est hockey (slogan du club «Les Canadiens»). Qui a déjà assisté

à un match au Centre Bell connaît bien la langue qu'on y parle: le même sabir bilingue qu'on entend au stade Uniprix, que l'on répète au Stade olympique et que l'on reprend au stade Percival-Molson, le domicile des Alouettes (l'équipe de football).

C'est comme si Montréal avait développé son dialecte, une sportlangue qu'elle seule pratique. Ce sabir s'est répandu partout: dans les manifestations publiques, les conférences de presse, etc. Ce faisant, la société envoie un message ambigu au visiteur et à l'immigrant, eux qui croyaient débarquer dans un univers francophone.

## Une fierté

Certains Montréalais influents sont fiers de leur sportlangue et souhaitent même que l'idiome soit reconnu officiellement, qu'il devienne la signature de la cité. Montréal bilingue! Ceux-là ne savent pas que le bilinguisme collectif est toujours une phase transitoire:

un jour, la langue dominante s'impose dans les institutions, puis dans la rue. Une simple question de temps. L'Histoire ne ment pas. Deuxièmement, ils oublient que la vraie marque distinctive de Montréal — et du Québec —, c'est sa différence en Amérique, sa langue, sa culture, son histoire métissée. Quel intérêt, dites-moi, y aurait-il pour la métropole à devenir un petit Toronto ou un gros Saint-Louis (Missouri)?

Je plaide donc pour que Montréal abandonne la sportlangue, ce reliquat d'un passé récent où la métropole était contrôlée par une élite anglophone. Je lui demande de s'afficher désormais en français, de parler français. Comme Madrid parle espagnol, Rome italien, Budapest hongrois, Helsinki finnois, Tokyo japonais... Bref, je plaide pour que Montréal soit québécoise. Et fière de l'être.

Des commentaires? Des suggestions pour *Les Idées* en revues? Écrivez à [arobitaille@ledevoir.com](mailto:arobitaille@ledevoir.com)

## ACTUALITÉS

## SYRIE

SUITE DE LA PAGE 1

ment et d'autres fois très évasivement aux questions sans complaisance de Charlie Rose. Pour Bachar al-Assad, une frappe américaine pourrait être le prélude à une autre «*guerre folle*» dans la région, conflit qui «*empirera les choses*». «*Si vous frappez quelque part, attendez-vous à des répercussions ailleurs*», a-t-il dit, tout en rejetant une fois de plus les accusations qui pèsent contre lui. Les répercussions en question pourraient prendre la forme d'une «*expansion du terrorisme*», a précisé le président syrien.

Quand l'animateur lui a demandé s'il était prêt à livrer ses armes chimiques à l'ONU, Bachar al-Assad a répondu que la possession ou non de ces armes est un sujet frappé par le secret-défense. L'entrevue s'est déroulée avant le dépôt de la proposition russe.

À plusieurs reprises, Bachar al-Assad a nié avoir ordonné l'utilisation de gaz sarin, et reproché aux Américains de ne pas avoir fourni de preuve à ce sujet.

Interrogé sur les «*répercussions*» qu'auraient d'éventuelles frappes américaines, Barack Obama a répondu que la Syrie ne possède pas la capacité militaire pour frapper les États-Unis. Il a ajouté que l'Iran et le mouvement libanais Hezbollah sont en mesure de s'attaquer aux ambassades américaines dans la région, mais qu'ils hésiteraient à le faire en cas de frappes limitées.

## L'appui du Congrès

Le président américain peine à trouver au Congrès les appuis nécessaires pour frapper le régime de Bachar al-Assad, qui a selon lui fait usage de gaz sarin contre sa population le 21 août. Cette opération aurait fait plus de 1400 victimes, au dire de Washington.

Les élus américains semblent au diapason de la population des États-Unis, qui s'oppose à des frappes en Syrie dans une proportion de 60%, selon les derniers sondages.

Moscou a proposé lundi que les armes chimiques dont dispose (ou disposerait) le régime de Damas soient placées sous le contrôle des Nations unies dans le but d'être détruites.

La proposition, accueillie «*favorablement*» par le ministre des Affaires étrangères syrien, s'est heurtée à une bonne dose de scepticisme de la part de Washington, qui ne l'a cependant pas rejetée du revers de la main.

«*La menace digne de foi d'une frappe militaire des États-Unis [...] les a fait réfléchir sur la possibilité*» de placer leur arsenal chimique sous contrôle international, a déclaré le président Obama à la chaîne NBC, lundi, en parlant du gouvernement syrien.

«*Et s'ils le font, alors cela pourrait constituer une percée importante. Mais il nous faut rester sceptiques parce que ce n'est pas ainsi que nous les avons vus fonctionner ces deux dernières années*» au cours de la guerre civile qui déchire le pays, a ajouté le chef de la Maison-Blanche.

Barack Obama a aussi parlé d'un développement «*potentiellement positif*» dans le conflit et promis de le prendre «*au sérieux*». Dans son entretien à CNN, il a toutefois mis en garde contre toute tentative de diversion du régime de Bachar al-Assad. En fait, M. Obama a fait preuve de la même prudence sur tous les réseaux.

À PBS, il a souligné l'importance de faire respecter le bannissement international des armes chimiques. «*Il faut s'assurer que [l'attaque du 21 août] ne se reproduira pas. Si on peut y arriver par des moyens diplomatiques, il est certain que c'est ma très nette préférence*», a-t-il dit.

Le ministre des Affaires étrangères syrien, Walid al-Moallem, a affirmé que son pays accueillait la proposition de Moscou en évoquant «*les inquiétudes concernant la vie de nos citoyens et la sécurité de notre pays*» et en considérant que les dirigeants russes avaient la sagesse de tenter d'«*empêcher une agression américaine contre son peuple*». Un porte-parole de l'opposition syrienne a accusé le régime de mentir.

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon, a également bien accueilli l'idée des Russes. «*J'étudie la possibilité de demander de manière urgente au Conseil de sécurité d'exiger le transfert immédiat des stocks d'armes et de précurseurs chimiques dans des zones en Syrie où ils pourraient être entreposés en sûreté et détruits*», a précisé le chef de l'ONU.

Le chef de la Maison-Blanche avait annoncé, le 31 août, avoir pris la décision d'une opération militaire contre le régime de Bachar al-Assad, mais avait réclamé le feu vert du Congrès.

Barack Obama a admis lundi ne pas être certain d'obtenir le soutien des élus, dans son entretien à NBC. «*Je suis confiant dans le fait que les élus du Congrès prennent cette question très au sérieux et l'étudient de près*», a-t-il déclaré.

Par ailleurs, le vote du Sénat américain sur d'éventuelles frappes contre le régime syrien, qui devait avoir lieu mercredi, a été reporté à une date ultérieure. «*Nous devons faire en sorte que le président ait l'occasion de parler à tous les 100 sénateurs et aux 300 millions d'Américains avant que nous ne fassions cela*», a déclaré le chef de la majorité démocrate du Sénat, Harry Reid, quelques heures après avoir programmé le vote pour mercredi.

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

## CHARTRE

SUITE DE LA PAGE 1

dire aux employés de l'État le port de signes religieux ostentatoires dans le cadre de leurs fonctions. Les enseignants, les fonctionnaires, les employés de CPE, d'universités ou de municipalités n'auraient plus le droit de porter le hidjab ou le niqab, de même que la kippa et le turban. Les signes plus discrets, comme des chaînes avec une croix, des boucles d'oreilles ou des bagues avec un signe religieux, seraient toutefois autorisés.

Selon les informations qui ont filtré, les élus et les membres des conseils d'administration n'auraient pas à se soumettre aux exigences de la Charte. Les institutions publiques telles que les hôpitaux et les universités pourraient également demander une dérogation de cinq ans avant de s'y conformer.

En entrevue éditoriale au *Devoir* la semaine dernière, la première ministre Pauline Marois a refusé de divulguer le contenu de la Charte, mais elle a confirmé que le crucifix de l'Assemblée nationale, qui fait partie du patrimoine du Québec, ne serait pas touché.

Elle a indiqué que l'implantation de la Charte se ferait par étapes et qu'il faudrait plusieurs années avant qu'elle ne soit appliquée intégralement. Des consultations publiques auront lieu au cours des prochaines semaines, et un projet de loi sera déposé à la fin de la session parlementaire d'automne. Pauline Marois a également indiqué qu'elle ne recourrait pas à la clause dérogatoire pour mettre la Charte à l'abri des poursuites judiciaires.

## NOLIN

SUITE DE LA PAGE 1

«*Le Canada est prêt pour la légalisation du cannabis. La société est prête. La population a évolué. Les scientifiques, les parents, les éducateurs, les policiers, les officiers de la santé publique sont tous à des années-lumière en avance sur les politiciens*», a dit Pierre Claude Nolin en entrevue au *Devoir*.

Le sénateur a publié un rapport marquant qui recommandait la légalisation du cannabis, en 2002. Après trois années d'étude approfondie, son comité spécial du Sénat avait conclu à l'échec de la prohibition. Il prônait une politique de santé publique qui réglementerait la production et la distribution de la marijuana, une substance dont l'usage était déjà largement répandu, il y a 11 ans.

Le ministre de la Justice de l'époque, Martin Cauchon, a par la suite tenté de décriminaliser la possession de petites quantités de cannabis, mais le projet n'a jamais abouti. Les libéraux ont été chassés du pouvoir en 2006 par les conservateurs, qui ont durci le ton contre la marijuana. Le gouvernement Harper a même imposé une sentence minimale de six mois de prison pour la culture d'à peine six plants de cannabis.

«*Les peines minimales, ça ne marche pas, même les Américains l'ont reconnu. Ils font marche arrière sur les peines minimales*», dit le sénateur, qui ne craint pas de critiquer le gouvernement conservateur. Pierre Claude Nolin a pourtant présidé les campagnes électorales des conservateurs en 1993, 1997, 2004 et 2006 au Québec, mais sa démarche sur les drogues se veut non partisane, explique-t-il.

«*Le durcissement des peines pour possession simple stimule encore plus les bandes organisées, soutient le sénateur. Ça professionnalise le marché noir. Ça crée une prime au risque, ça augmente la valeur du produit. Ça sort la production du petit producteur qui cultive pour ses amis. Plus on criminalise la production, plus on dit aux petits producteurs: laissez ça aux criminels.*»

## Les mentalités évoluent

Les corps policiers de tout le Canada admettent ouvertement qu'ils ont mieux à faire que d'arrêter les petits consommateurs, note Pierre Claude Nolin. Ils ne sont pas les seuls: au moins une demi-douzaine de pays d'Amérique latine réfléchissent aux conséquences dramatiques de la prohibition, qui crée une vague de violence sans précédent. La guerre contre les drogues a fait plus de 60 000 morts, seulement au Mexique, depuis 2006, rappelle-t-il.

Le sénateur de 63 ans est devenu une sommité internationale en matière de drogues depuis la publication de son fameux rapport — qui est l'étude du Sénat la plus lue à ce jour, avec plus de 50 000 téléchargements. Pierre Claude Nolin a été consulté par des ministres, des juges et des corps policiers de partout dans le monde.



JACQUES BOISSINOT PC

Bernard Drainville

## Vive opposition

À Québec, les partis d'opposition attendent impatiemment de connaître les détails de cette Charte sur laquelle ils se sont déjà prononcés.

Le chef du Parti libéral, Philippe Couillard, a prôné la neutralité de l'État, mais non celle des individus. Pour lui, il est hors de question d'interdire les signes religieux à l'exception des voiles pour des raisons de sécurité et d'identification.

La Coalition avenir Québec a fait savoir, pour sa part, qu'elle est favorable à l'interdiction des signes religieux, mais seulement chez les policiers, les gardiens de prison, les procureurs de la Couronne, les juges, de même que les enseignants des écoles primaires et secondaires.

Contrairement à la CAQ, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui représente 32 000 membres, a déclaré qu'elle userait de tous les recours, y compris judiciaires,

pour défendre le droit de ses membres de porter des signes religieux. La FAE craint que le droit au travail de ses membres ne soit bafoué si le port du voile est interdit.

Lundi soir, des dizaines de personnes du Collectif Personne n'est illégal-Montréal se sont aussi réunies à l'Université Concordia en vue de définir leur stratégie pour protester contre cette Charte tout les préceptes sont qualifiés de «*xénophobes, racistes et sexistes*».

«*C'est clair que le gouvernement est en train de faire un calcul politique avec cette Charte pour obtenir des voix aux prochaines élections. Il cherche des boucs émissaires en visant des individus qui sont déjà victimes d'exclusion sociale et je trouve ça dégueulasse*», lance Jaggi Singh, l'un des membres de ce collectif qui défend les droits des migrants et le droit de base des pratiquants religieux. Cet automne, il espère mobiliser divers organismes lors d'une grande manifestation pour protester contre cette charte. «*On doit créer de l'unité, alors que le gouvernement ne cherche qu'à faire de la diversion. Dans une société libre, c'est un droit de pratiquer sa religion, pas juste dans les endroits privés, en attendant que ça ne menace pas les autres personnes*», mentionne M. Singh.

Dans un document public intitulé *Nos valeurs excluent l'exclusion* et ayant été largement diffusé sur Internet, une centaine de professeurs de cégep, d'universitaires et d'intellectuels du Québec abondent en grande partie dans ce sens. Ils critiquent le projet de charte du gouvernement Marois jugé pour le moment «*répressif et diviseur*».

Avec La Presse canadienne  
Le Devoir

«*D'autres pays n'attendent que ça, qu'un gros pays, comme le Canada, un pays stable, sérieux, voisin des Américains, décide de lever la tête et de dire: c'est assez! Il y a des pays européens, sud-américains et africains qui vont embarquer. Je suis convaincu que ça va réveiller les troupes*», affirme le sénateur.

Signe de l'évolution des mentalités aux États-Unis, les États de Washington et du Colorado ont légalisé l'usage récréatif de la marijuana à la suite de référendums tenus au moment de l'élection présidentielle de l'an dernier. Sans faire de bruit, la Maison-Blanche a annoncé il y a deux semaines qu'elle n'allait pas contester la volonté populaire des deux États. «*C'est un grand pas*», croit le parlementaire canadien.

Autre signe encourageant, selon M. Nolin, Barack Obama a déclaré deux fois, avant d'être élu président, qu'il considère l'usage du cannabis comme une question de santé publique, et non comme une question de sécurité. Au moins 17 États américains ont d'ailleurs autorisé l'usage thérapeutique de la marijuana, rappelle le sénateur.

## L'effet Trudeau

De ce côté-ci de la frontière, Pierre Claude Nolin voit d'un bon œil la sortie récente de Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada (PLC), en faveur de la légalisation de la marijuana. Comme Justin Trudeau et bien d'autres élus, Pierre Claude Nolin admet en riant avoir déjà fumé du cannabis — mais pas depuis qu'il a été nommé au Sénat, en 1993. Plus de 70% des jeunes Canadiens âgés de 12 à 17 ans ont fumé de la marijuana, rappelle-t-il.

«*Ce que je vois de bon dans la position de Justin Trudeau, c'est qu'il met cet enjeu-là à l'avant-scène du débat public. J'espère que les politiciens seront capables de relever le défi de façon intelligente et respectueuse pour les citoyens*», dit le sénateur conservateur.

M. Nolin dit avoir été consulté par des membres influents du PLC sur la marche à suivre dans ce dossier. Sa recommandation: nommer un responsable national de la politique des drogues au sein de l'appareil d'État, convoquer une conférence nationale sur la légalisation du cannabis et informer les alliés du Canada de son intention de le légaliser. Ottawa doit aussi relancer la recherche sur les effets du cannabis, pour mieux encadrer la consommation, selon lui.

«*L'important est de ne surtout pas se contenter d'une simple loi, sans apport scientifique et débat public. Les Canadiens méritent mieux*», dit-il.

Des drogues bien plus puissantes que le cannabis sont consommées couramment sans nuisance pour la santé publique. Le sénateur Nolin peut en témoigner. Souffrant d'un cancer du cholédoque (une partie du système digestif), il prend un cocktail de produits qui comprend de la morphine pour soulager ses douleurs.

Utilisés de façon sécuritaire, ces produits améliorent de façon considérable la qualité de vie des Canadiens.

Le Devoir

## FOWLER

SUITE DE LA PAGE 1

Trimballé de camp en camp en plein désert, avec son collègue et compagnon de captivité Louis Guay, il s'est trouvé dans une situation «*privilégiée*» pour prendre la mesure du fanatisme absolu de ces djihadistes, dont le fameux Mokhtar Belmokhtar, l'un des principaux chefs d'al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) à l'époque.

L'otage-diplomate devenu auteur croit qu'al-Qaïda joue un rôle dans la «*choc des civilisations*» évoqué par Samuel Huntington, tout en précisant que cette nébuleuse ne représente qu'une petite frange extrémiste du monde musulman. À ses yeux, ses membres sont tout de même assez nuisibles pour qu'on appuie «*nos excellents amis*» africains qui veulent les combattre et qu'on ne «*fasse rien*» en Syrie, afin de ne pas les aider.

Le cerveau enraciné dans le VII<sup>e</sup> siècle

«*Ce sont des croyants absolus qui sont couverts de gadgets modernes tels que GPS, ordinateurs, téléphones cellulaires ou satellitaires, mais dont le cerveau est enraciné dans le VII<sup>e</sup> siècle*», explique Robert Fowler.

«*Ces djihadistes sont profondément opposés à nos valeurs fondamentales: ils détestent la liberté, ils détestent la démocratie, ils détestent le libre-arbitre parce que, dans leurs cerveaux, ces domaines sont la province de Dieu, pas des hommes. Mes ravisseurs croient que l'Occident vit dans le péché, dans un constant affront à Dieu, poursuit l'ancien diplomate, qui est aujourd'hui professionnel en résidence à l'Université d'Ottawa. Ils croient que le djihad est le sixième pilier de l'islam, que c'est leur devoir de s'y joindre et une façon sûre d'aller au paradis. Ils étaient habillés en haillons, mais ils ne recherchaient pas les biens matériels et n'enviaient aucunement les vedettes.*»

Quels sentiments ressent-il à leur égard? «*Ils sont ce qu'ils sont et ils font ce qu'ils font. Peut-on haïr l'ours qui vous attaque? Peut-être que oui, mais ça donne quoi?*», répond-il.

Et à quoi ressemblait le fameux Mokhtar Belmokhtar, vétéran algérien de la «*guerre sainte*» en Afghanistan et dans son pays, surtout connu pour avoir dirigé l'attaque d'un complexe gazier au début de l'année? «*Il était all business, très froid. Il ne venait pas pour jaser, mais seulement pour régler des détails pratiques. Je ne veux pas idéaliser le personnage, mais son leadership était très clair. C'est un survivant.*»

## Plus ou moins vendu à al-Qaïda

Le 14 décembre 2008, Robert Fowler et Louis Guay sont kidnappés en plein jour à 35 kilomètres de Niamey, la capitale du Niger, près d'une prison militaire et non loin d'un endroit où le personnel de l'ambassade canadienne a l'habitude d'aller pique-niquer le dimanche. Fowler «*a beaucoup de raisons de croire*» que l'ancien président nigérien, Mamadou Tandja, ou son gouvernement l'ont plus ou moins vendu à al-Qaïda parce qu'ils voyaient d'un mauvais œil la mission que l'ONU lui avait confiée, laquelle consistait à trouver une solution négociée à la rébellion des Touaregs qui sévissaient depuis 18 mois dans le nord du pays. «*Je sais aujourd'hui que nos ravisseurs nous traquaient depuis au moins deux jours*», ajoute M. Fowler.

Pour ce qui est de sa libération, elle est survenue trois mois plus tard, à l'issue d'intenses négociations. M. Fowler ne sait «*pas exactement*» pourquoi il est libre aujourd'hui, mais dit n'avoir «*aucune raison de douter*» des affirmations du gouvernement canadien selon lesquelles aucune rançon n'a été versée, ni aucun prisonnier libéré en échange de sa libération. Certains rapports de presse laissent entendre à l'époque qu'il avait pu bénéficier de la rançon versée pour la libération de deux otages européennes.

## Garder l'espoir

Robert Fowler raconte tout cela dans *Ma saison en enfer* (Éditions Québec Amérique), un récit dont la traduction française paraît cette semaine. Quel conseil le diplomate donne-t-il aux diplomates et aux coopérants qui doivent aller dans des pays où ils risquent de se faire kidnapper? Avant de répondre à la question, dans l'entrevue qu'il accordait lundi au *Devoir*, Robert Fowler affirme que les Occidentaux doivent continuer à aller dans des pays comme le Niger et le Mali, car, si al-Qaïda «*nous ferme une grande partie du monde, il aura gagné*». Il conseille à ces personnes d'être prudentes, bien qu'il ait pour sa part l'impression, voire la certitude, de n'avoir commis aucune imprudence.

Et si le pire se produit, si des malfaiteurs réussissent malgré tout à s'emparer de votre personne? «*Il faut tout faire pour garder l'espoir et la stabilité mentale*», répond Robert Fowler. Celui-ci explique que c'est précisément pour cette raison qu'il a pris, dès ses premiers jours de captivité, la décision d'écrire un livre s'il s'en sortait. Et cela, même s'il n'a pratiquement pas eu l'occasion de prendre des notes pendant les 130 jours d'enfer qu'il a vécus dans l'immensité du Sahara.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390